

# Textes spirituels d'Ibn Taymiyya. Nouvelle série

## IX. « Lumière sur lumière... » La valeur de l'inspiration



« Lumière sur lumière... »<sup>1</sup>

« Certains pressentiments sont du péché », lit-on dans le Coran<sup>2</sup>. Qu'en est-il par contre des pressentiments que Dieu Lui-même projette dans les cœurs de Ses Amis, les croyants qui Le craignent ? Contrairement à ce que d'aucuns pourraient penser, Ibn Taymiyya reconnaît une certaine valeur à de telles inspirations (*ilhām*). Il aborde notamment ce thème au cours de son commentaire du *Futūḥ al-ghayb* du grand maître soufi de Bagdad, 'Abd al-Qādir al-Jīlānī (m. 561/1166). Ces pages d'un intérêt particulier pour l'exploration de la spiritualité du Shaykh de l'Islam damascain ont déjà fait l'objet de diverses études<sup>3</sup> mais, à notre connaissance, n'étaient jusqu'à présent accessibles qu'en arabe. La traduction qui en est ici proposée (texte A) est accompagnée de celle d'un autre texte taymiyyen relatif au même sujet (texte B).

Il convient de s'arrêter un instant sur les questions de critique textuelle soulevées par la présence de plusieurs passages communs dans ces deux textes (rendus en bleu dans les traductions). On savait le caractère non scientifique de l'édition séoudienne du *Recueil de fetwas* (MF) d'Ibn Taymiyya. Ce que la comparaison des deux textes ici traduits met particulièrement en lumière est encore plus grave : l'ignorance totale dans laquelle cette édition nous laisse souvent concernant la nature même et l'authenticité des écrits supposément

« taymiyyens » qui y sont réunis. En l'occurrence, nous trouvons-nous devant un brouillon et un propre, ou une ébauche et un texte fini, ou devant deux écrits conçus en des contextes différents ? Deux écrits également issus de la main d'Ibn Taymiyya ou dictés par lui à un de ses disciples ? De plus, dans un de ces deux textes ou dans les deux, y eut-il mise au propre, édition ou quelque autre forme d'intervention rédactionnelle par quelqu'un d'autre qu'Ibn Taymiyya, un auteur plus tardif ou un disciple direct, Ibn Rushayyiq (m. 749/1348) par exemple, dont le rôle dans la conservation et la mise en circulation des œuvres du Shaykh de l'Islam est aujourd'hui mieux perçue<sup>4</sup> ? Autre hypothèse : un de ces textes, ou tous les deux, seraient-ils des notes de cours de disciples ? De telles interrogations se justifient pour la centaine de pages du commentaire taymiyyen du *Futūḥ al-ghayb*<sup>5</sup> dont le texte A est extrait comme pour les six pages de « propos » d'Ibn Taymiyya constituant le texte B. Dans l'état présent de l'étude du corpus du Shaykh de l'Islam, il est impossible d'y apporter des réponses. À vrai dire, seule une chose semble claire : du thème de l'inspiration le texte B offre un traitement plus rapide, ou moins scolastiquement détaillé que le texte A ; il inclut cependant plusieurs éléments équivalents dans le texte A – notamment des *ḥadīths* et des vers – et constitue ainsi, lui aussi, une œuvre *sui generis*. Autre conclusion qui s'impose, plus générale et sans surprise : l'édition critique des fatwas d'Ibn Taymiyya reste une œuvre à accomplir.

Il y a controverse entre les experts modernes sur la nature et le nombre exacts des sources de la Loi, ou des principes de la jurisprudence, reconnus par Ibn Taymiyya en sus du Coran, de la Tradition prophétique (*sunna*) et du consensus (*ijmā'*)<sup>6</sup>. *Quid* de l'inspiration ? Comme il en a l'habitude à tout propos, la réponse du Shaykh de l'Islam se veut *via media* entre deux extrêmes ; en l'occurrence, une négation et une affirmation absolues que l'inspiration soit une voie de la connaissance religieuse. Il est des situations d'incapacité de déterminer ce que, de deux choses ou actions, la religion prescrit exactement. Si un cœur « habité par la crainte de Dieu » choisit alors une voie plutôt qu'une autre, ce jugement de prépondérance est valide au regard de la *Shari'a*. Ce ne serait pas le cas s'il naissait simplement d'un choix ou d'une volonté de l'ego. Mais justement, il s'agit d'un cœur à l'intention pure et en quête de la vérité, largement indemne du péché, dont la prime nature (*fiṭra*) non seulement ne s'est pas « dissoute » mais est « affermie par la réalité de la foi » et « éclairée de la lumière du Coran ». Bref, le serviteur croyant n'est pas laissé seul mais, inspiré par Dieu, a un pressentiment (*ẓann*), une intuition (*warīd*), ou une certitude (*yaqīn*) conformes à la réalité – les faits ontologiques ou les valeurs éthiques –, sans que d'autres aient alors ce savoir en partage. Et Ibn Taymiyya de fonder sa réflexion sur une série de textes coraniques ou prophétiques, qu'il s'agisse de ces individus *muhaddathūn*, à qui il était parlé d'En-Haut avant l'Islam, du savoir d'al-Khaḍir incompris de Moïse, ou du merveilleux *ḥadīth qudsī* des actions surrogatoires dans lequel Dieu déclare Se faire l'ouïe et la vue de Son bien-aimé, « quand Il est en son cœur », etc.

Alors même que de telles vues devraient immanquablement avoir un impact sur les *uṣūl al-fiqh*, il est clair que le propos d'Ibn Taymiyya n'est pas confiné à cette discipline mais vise plus largement à comprendre et à baliser le cheminement des itinérants sur la Voie de l'Islam. Tout en constituant aussi un *fiqh al-shari'a*, ceci invite bien entendu à comparer ses idées avec celles de maîtres soufis. À cet

1. Calligraphie de Muthannā al-'Ubaydī (1422/2001) ; voir <http://www.rnon.com/vb/showthread.php?t=5269>.

2. Coran, *al-Ḥujurāt* - XLIX, 12.

3. Voir notamment Th. F. MICHEL, *Ibn Taymiyya's Sharḥ on the Futūḥ al-Ghayb of 'Abd al-Qādir al-Jīlānī*, in *Hamdard Islamicus*, Karachi, t. IV/2, 1981, p. 3-12 ; p. 8-9. Voir aussi Sh. G. F. HADDAD, *Ibn Taymiyya on "Futooh al-Ghayb" and Sufism*, site web *Living Islam - Islamic tradition*, 1996, [http://www.livingislam.org/n/itaysf\\_e.html](http://www.livingislam.org/n/itaysf_e.html) (Sh. Haddad plagie sans vergogne une partie de l'article de Th. Michel) ; H. M. KABBANI, *Ibn Taymiyya the Sufi Shaikh*, sur internet, [http://www.naqshbandi.org/naqshbandi.net/www/haqqani/Islam/Haqq\\_iqa/tasawwuf\\_taymiyya.html](http://www.naqshbandi.org/naqshbandi.net/www/haqqani/Islam/Haqq_iqa/tasawwuf_taymiyya.html). Voir aussi A. H. I. AL-MATROUDI, *The Hanbalī School of Law and Ibn Taymiyyah: Conflict or conciliation*, Londres - New York, Routledge, « Culture and Civilization in the Middle East », 2006, p. 46.

4. Voir C. BORI, *The Collection and Edition of Ibn Taymiyya's Works: Concerns of a Disciple*, in *Mamlūk Studies Review*, Chicago, XIII/2, 2009, p. 47-67 ; *Ibn Taymiyya wa-Jamā'atu-hu: Authority, Conflict and Consensus in Ibn Taymiyya's Circle*, in Y. RAPOPORT & Sh. AHMED (éds.), *Ibn Taymiyya and his Times*, Karachi, Oxford University Press, « Studies in Islamic Philosophy, IV », 2010, p. 23-52 ; p. 29-30.

5. IBN TAYMIYYA, MF, éd. IBN QASIM, t. X, p. 455-548.

6. Voir A. H. AL-MATROUDI, *School*, p. 39-40.

égard, le contraste entre son interprétation du Verset de la Lumière (*al-Nūr* - XXIV, 35) et celle d'al-Ghazālī dans le *Mishkāt al-anwār* se révèle des plus instructifs. Pour al-Ghazālī, la séquence niche, verre, olivier, lampe, lumière évoquée par le Coran est une allégorie de la hiérarchie des facultés de l'âme : l'esprit sensible, l'imagination, la cogitative et l'intellect, faculté potentiellement « sainte, prophétique », « dont la lumière brille presque d'elle-même, au point que [les saints] pourraient presque se dispenser de l'assistance des Prophètes [...] Et puisque toutes ces lumières se situent les unes au-dessus des autres, l'expression « lumière sur lumière » leur est exactement appropriée<sup>1</sup>. » Cette interprétation est empruntée à Avicenne<sup>2</sup>. Ibn Taymiyya, quant à lui, ne soumet l'expression « Lumière sur lumière » à aucun concordisme philosophique mais y voit une évocation de la correspondance entre la lumière de la foi et la lumière du Coran ou, en d'autres termes, entre les commandements et prohibitions se présentant au cœur du croyant et ceux du Coran, les uns se renforçant par les autres...

### TRADUCTIONS<sup>3</sup>

#### A. La guidance d'une lumière

Il se peut que, lorsque les preuves [justifiant de faire ceci ou cela] s'équivalent pour lui, un [individu] donne la prépondérance [à une des deux choses] sur la base de ses simples volonté (*irāda*) et choix (*ikhtiyār*). Donner la prépondérance (*tarjīh*) [à quelque chose] sur la base d'un simple choix, cela n'est proposé par aucun des imāms de l'Islam mais seulement par un groupe de théologiens du *Kalām*. Un groupe de juristes l'a néanmoins aussi proposé en ce qui concerne l'homme du commun (*'āmmī*) demandant un fetwa : il [lui appartient de] choisir entre deux muftis différents ; et cela, tout comme un groupe des itinérants (*sālik*) [de la voie spirituelle], quand deux affaires sont selon eux égales dans la Loi, donnent la prépondérance [à l'une] sur la base de leurs simples gustation (*dhawq*) et volonté ! Donner la prépondérance [à quelque chose] sur la base d'une simple volonté qui ne s'appuie sur aucune affaire de savoir, ni intérieur (*bāṭin*) ni apparent (*ẓāhir*)<sup>4</sup>, cela n'est [pourtant] proposé par aucun des imāms du savoir et de l'ascèse. Les imāms des juristes et des soufis ne proposent pas cela non plus. En fait, quiconque permet à celui qui fait un effort d'initiative canonique (*mujtahid*), ou à celui qui suit une autorité (*muqallid*), de donner la prépondérance [à une chose] sur la base de ses simples choix et volonté est pareil à quelqu'un qui prescrirait à l'itinérant [spirituel] de donner la prépondérance [à une chose] sur la base de ses simples volonté et gustation.

Il se peut cependant qu'on dise [ceci] : quand le cœur habité par la crainte [de Dieu] donne la prépondérance [à quelque chose] sur la base de sa volonté, il s'agit d'un jugement de prépondérance (*tarjīh*) de valeur Légale (*shar'ī*). Avec cette supposition<sup>5</sup>, [la chose] ne relève en effet pas de ce [sujet]. Quand quelqu'un dans le cœur de qui prédomine la volonté de ce que Dieu aime et la détestation de ce que Dieu hait ne sait pas, à propos d'une chose concrète, [473] si elle est aimée de Dieu ou haïe de Lui et qu'il voit son cœur l'aimer ou la haïr, il

s'agit là, chez lui, d'un jugement de prépondérance. Semblablement, si quelqu'un dont la véridicité prédomine sur le caractère menteur l'informe de la chose, le jugement de prépondérance fondé sur une telle information, en cas de blocage des aspects selon lesquels il pourrait y avoir jugement de prépondérance, est un jugement de prépondérance de valeur Légale. En somme, lorsque quelque chose advient grâce à quoi on pressent qu'une des deux affaires [en balance] est plus aimée de Dieu et de Son Messenger, il s'agit là d'un jugement de prépondérance sur la base d'une preuve (*dalīl*) Légale. Ceux qui ont nié que l'inspiration (*ilhām*) soit une voie, de manière absolue, ont fait erreur ; de même qu'ont fait erreur ceux qui en ont fait une voie Légale de manière absolue.

Néanmoins, quand l'itinérant [spirituel] fait un effort d'initiative (*ijtahada*) à propos des preuves Légales apparentes, qu'il n'y voit pas de raison de prépondérance et que lui est inspirée à ce moment-là, son objectif étant bon et lui-même étant habité par la crainte [de Dieu], la prépondérance d'une des deux actions [en balance], pour lui l'inspiration de quelque chose de pareil à cela est une preuve qui peut être plus forte que beaucoup des analogies (*qiyās*) faibles, des ḥadīths faibles, des apparences faibles et des présomptions de continuité (*istiṣhāb*)<sup>6</sup> faibles avancées comme arguments par beaucoup de ceux qui s'enfoncent dans les [questions de] doctrine (*madhhab*), les divergences [d'opinion] et les principes de la jurisprudence.

Du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – [il est rapporté] dans al-Tirmidhī, d'après Abū Sa'īd, qu'il a dit : « Craignez la physiognomie du croyant. Il regarde en effet [les choses] avec la lumière de Dieu<sup>7</sup>. » Ensuite, il lut ces dires du Très-Haut : « Il y a assurément, en cela, des signes pour ceux qui savent observer<sup>8</sup>. » – « Rapprochez-vous, a dit 'Umar b. al-Khaṭṭāb, des bouches des obéissants, et entendez d'eux ce qu'ils disent. Des affaires [474] véridiques se manifestent (*tajallā*) en effet à eux. » Ces dires du Dieu Très-Haut sont établis dans le *Ṣaḥīḥ* : « Mon serviteur ne cesse de s'approcher de Moi par les œuvres surrogatoires que Je l'aime. Or, lorsque Je l'aime, Je suis son ouïe par laquelle il entend, sa vue par laquelle il voit, sa main par laquelle il attrape, son pied par lequel il marche. Par Moi donc il entend et par Moi il voit, par Moi il attrape et par Moi il marche<sup>9</sup>. »

En outre, Dieu – Loué et Très-Haut est-Il ! – a prédisposé (*faṭara*) Ses serviteurs selon la religion primordiale (*ḥanfiyya*), à savoir l'amour de ce qui est convenable et la détestation de ce qui est répréhensible. Quand la prime nature (*fiṭra*)<sup>10</sup> n'est pas dissoute, les cœurs sont prédisposés selon la réalité. Quand la prime nature est affermie par la réalité de la foi, éclairée de la lumière du Coran, que la force probatoire des preuves de nature

1. AL-GHAZĀLĪ, *Le Tabernacle des Lumières (Mishkāt al-Anwār)*, traduction de l'arabe et introduction par R. DELADRIÈRE, Paris, Le Seuil, « Sagesses, 81 », 1981, p. 81.

2. Voir par exemple IBN SINĀ, *Al-Ishārāt wa l-tanbīhāt*, éd. S. DUNYĀ, 4 t., Le Caire, Dār al-Ma'ārif, « Dhakhā'ir al-'Arab, 22 », s. d., t. II, p. 389-391 ; trad. A.-M. GOICHON, *Directives*, p. 324-326.

3. IBN TAYMIYYA, *MF*, éd. IBN QĀSIM, t. X, p. 472, l. 5 - 479, l. 12 (A; sigle **Fa**) ; t. XX, p. 42-47 (B; sigle **Fb**).

4. C'est-à-dire aussi extérieur, visible, accessible à tous.

5. C'est-à-dire un cœur habité par la crainte de Dieu.

6. L'*istiṣhāb*, c'est-à-dire « l'attitude juridique qui consiste à entériner le *statu quo* tant qu'on n'a pas de preuve tangible d'un changement » ('A. W. KHALLĀF, *Les fondements du droit musulman* - 'Ilm ousoūl al-fiqh. Traduit de l'arabe par Cl. DABBAK, A. GODIN et M. LABIDI MAIZA, Paris, al-Qalam, 1997, p. 131-134).

7. Voir AL-TIRMIDHĪ, *Sunan, Tafṣīr* (éd. 'UTHMĀN, t. IV, p. 360-361, n° 5133).

8. Coran, *al-Ḥijr* - XV, 75.

9. Sur ce *ḥadīth qudsī* des actes surrogatoires, voir Y. MICHOT, *Textes spirituels, N.S. III*, p. 11, n. 8.

10. Sur la *fiṭra* et sa possible occultation, voir les pages taymiyyennes traduites in Y. MICHOT, *Textes XVI*, p. 22-23.



traditionnelle (*sam'it*), apparentes, lui est cachée et que son cœur est d'avis de donner la prépondérance à une des deux affaires [en balance], ceci est, en pareil cas, d'entre les indications (*amāra*) les plus fortes. C'est que Dieu a enseigné le Coran et la foi. Le Dieu Très-Haut a dit : « Il n'appartient pas à un humain que Dieu lui parle, sinon par révélation ou de derrière un voile, ou Il envoie un messenger, lequel révèle, avec Son autorisation, ce qu'Il veut. Il est Haut, Sage<sup>1</sup>. » Il dit ensuite : « Ainsi t'avons-Nous révélé un esprit, participant de Notre commandement, alors que tu ne savais ce qu'est le Livre, non plus que la foi. Mais Nous en avons fait une lumière par laquelle Nous guidons qui Nous voulons d'entre Nos serviteurs<sup>2</sup>. » Jundub b. 'Abd Allāh<sup>3</sup> et 'Abd Allāh b. 'Umar ont dit : « Nous avons appris la foi. Ensuite, nous avons appris le Coran et nous avons crû en foi. »

Dans les deux *Ṣaḥīḥs*, [il est rapporté] du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! –, d'après Ḥudhayfa [b. al-Yamān], qu'il a dit : « Dieu a fait descendre la loyauté (*amāna*) jusqu'en la racine des cœurs des hommes. Ils ont ensuite appris à partir du Coran, puis ils ont appris à partir de la *Sunna*<sup>4</sup> ! » [On trouve] dans al-Tirmidhī et d'autres [recueils de traditions] ce ḥadīth d'al-Nawwās<sup>5</sup> selon lequel le Prophète – Dieu prie sur lui [475] et lui donne la paix ! – a dit : « Dieu propose l'image suivante : une voie droite... des deux côtés de cette voie deux murs... dans ces deux murs des portes ouvertes... sur ces portes des tentures abaissées... Un héraut interpelle [les gens] au début de la voie et un héraut [les] interpelle d'en haut de la voie... La voie droite est l'Islam. Les tentures sont les limites (*hadd*) [mises par] Dieu. Les portes ouvertes sont les prohibitions de Dieu. Quand le serviteur veut ouvrir une de ces portes, le héraut l'interpelle à peu près comme ceci : « Ô serviteur de Dieu, ne l'ouvre pas ! Si tu l'ouvres, tu y pénétreras en effet. » Le héraut au début de la voie est le Livre de Dieu et le héraut en haut de la voie est le prédicateur (*wā'iṣ*) de Dieu dans le cœur de tout croyant<sup>6</sup>. » [Le Prophète] a rendu clair qu'il y a un exhortateur dans le cœur de tout croyant, [cet] exhortateur étant les commandements et les prohibitions, de par le fait de susciter le désir et d'effrayer.

Ces commandements et prohibitions qui tombent dans le cœur du croyant correspondent aux commandements du Coran et à ses prohibitions et, de ce fait, les uns se renforcent par les autres, ainsi que le Très-Haut l'a dit : « Lumière sur lumière<sup>7</sup> ». De ce verset, un des Anciens (*salaf*) a dit : « Il s'agit du croyant : il énonce la sagesse alors même que, à son sujet, il n'a pas entendu de source canonique (*athar*). Et si, à son sujet, il a entendu une source canonique, c'est lumière sur lumière. » Il y a correspondance entre la lumière de la foi qui est dans son

cœur et la lumière du Coran, tout comme il y a correspondance entre la balance intellectuelle et le Livre que [Dieu] a fait descendre. Dieu a en effet fait descendre le Livre et la Balance pour que les hommes se dressent avec l'équité (*qist*)<sup>8</sup>.

Il se peut que, au serviteur, un des deux soit donné et pas l'autre. Ainsi, dans les deux *Ṣaḥīḥs*, [il est rapporté] du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! –, d'après Abū Mūsā al-Ash'arī, qu'il a dit : « Le croyant qui lit le Coran est à l'image du citron (*utrujja*) : son goût est bon et son odeur est bonne. [476] Le croyant qui ne lit pas le Coran est à l'image de la datte (*tamra*) : son goût est bon et elle n'a pas d'odeur. L'hypocrite qui lit le Coran est à l'image du myrte (*rayḥāna*) : son odeur est bonne et son goût est amer. L'hypocrite qui ne lit pas le Coran est à l'image de la coloquinte (*ḥanẓala*) : elle n'a pas d'odeur et son goût est amer<sup>9</sup>. »

L'inspiration, dans le cœur, relève tantôt du genre du dire et du savoir, du pressentiment (*ẓann*) et de la croyance, tantôt du genre de l'action et de l'amour, de la volonté et de la quête. Dans le cœur du [serviteur] peut tomber [le pressentiment] que tel dire a plus de prépondérance, est plus vraisemblable et est plus correct. Son cœur penche donc vers une des deux affaires et non vers l'autre. Du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – [il est rapporté] dans les deux *Ṣaḥīḥs* qu'il a dit : « Dans les communautés [venues] avant vous, il y eut des gens à qui il fut parlé (*muḥaddath*). S'il y en avait un dans ma communauté, ce serait 'Umar<sup>10</sup>. » – « Quelqu'un à qui il est parlé », c'est quelqu'un qui est inspiré (*mulham*), à qui une [parole] est adressée (*mukḥaṭab*). Se rapportant à quelque chose de pareil à ceci il y a aussi ces dires du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – dans le ḥadīth de Wābiṣa<sup>11</sup> : « La piété est ce en quoi l'âme trouve la sérénité et le cœur le repos. Le péché est quelque chose de tissé en ton âme, quand bien même les gens te donnent leur avis et t'écartent [de lui] » – ce ḥadīth est dans les *Sunan*<sup>12</sup>. Dans le *Ṣaḥīḥ* de Muslim, [il est rapporté] du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – selon al-Nawwās, qu'il a dit : « La piété, c'est être de bonnes mœurs (*ḥusn al-khuluq*), et le péché quelque chose de tissé en ton âme et dont tu haïrais que les gens soient instruits<sup>13</sup>. » – « Le péché, a dit Ibn Mas'ūd<sup>14</sup>, est la blessure des cœurs. »

En outre, si les affaires ontologiques<sup>15</sup> peuvent se découvrir au serviteur croyant – qu'il s'agisse d'une certitude ou d'un pressentiment –, ainsi en va-t-il aussi des affaires religieuses, a fortiori. Il a en effet un plus grand besoin de les découvrir.

8. Voir Coran, *al-Nisā'* - IV, 135.

9. Voir AL-BUKHĀRĪ, *Ṣaḥīḥ, Faḍā'il al-Qur'an* (Boulaq, t. VI, p. 198) ; MUSLIM, *Ṣaḥīḥ, Musāfirīn* (Constantinople, t. II, p. 194) ; AL-TIRMIDHĪ, *Sunan, Amihāl* (éd. 'UTHMĀN, t. IV, p. 227, n° 3025).

10. Voir AL-BUKHĀRĪ, *Ṣaḥīḥ, Manāqib* (Boulaq, t. V, p. 12) ; MUSLIM, *Ṣaḥīḥ, Faḍā'il al-ṣaḥāba* (Constantinople, t. VII, p. 115).

11. Wābiṣa b. Ma'bad al-Asadī (m. à al-Raqqa), Compagnon ; voir IBN AL-ATHIR, *Usd*, t. V, p. 45.

12. Voir AL-DĀRĪMĪ, *Sunan, Buyū'* (t. II, p. 246) ; IBN ḤANBAL, *Musnad* (Boulaq, t. IV, p. 227, 228).

13. Voir MUSLIM, *Ṣaḥīḥ, Birr* (Constantinople, t. VIII, p. 7).

14. 'Abd Allāh b. Mas'ūd, célèbre Compagnon du Prophète et lecteur du Coran (m. 32/652) ; voir J.-C. VADET, *EI2*, art. *Ibn Mas'ūd*.

15. C'est-à-dire les affaires relevant du pouvoir créateur de Dieu, non pas de Sa volonté éthique, révélée aux Prophètes ; voir IBN TAYMIYYA, *MF*, trad. MICHOT, *Textes II*.

1. Coran, *al-Zukhruf* - XLII, 51. Ibn Taymiyya ne cite pas la fin de ce verset mais écrit seulement « etc. » (*al-āya*).

2. Coran, *al-Zukhruf* - XLII, 52.

3. Jundub b. 'Abd Allāh al-Bajalī, Compagnon ; voir IBN AL-ATHIR, *Usd*, t. I, p. 304-305.

4. Voir AL-BUKHĀRĪ, *Ṣaḥīḥ, Riqāq* (Boulaq, t. VIII, p. 104) ; MUSLIM, *Ṣaḥīḥ, Imān* (Constantinople, t. I, p. 88).

5. Al-Nawwās b. Sim'an al-Kilābī l-Anṣārī, Compagnon ; voir IBN AL-ATHIR, *Usd*, t. V, p. 45.

6. Voir AL-TIRMIDHĪ, *Sunan, Amihāl* (éd. 'UTHMĀN, t. IV, p. 222, n° 3019) ; IBN ḤANBAL, *Musnad* (Boulaq, t. IV, p. 182-183).

7. Coran, *al-Nūr* - XXIV, 35.

Certes, la plupart [du temps], il faut immanquablement qu'une telle découverte se fasse grâce à une preuve [mais] il se peut que ce soit [477] grâce à une preuve jaillie (*inqadaḥa*) dans le cœur du croyant et qu'il ne lui est pas possible d'exprimer. Ceci est une des interprétations qui ont été données du concept (*ma'nā*) de choix préférentiel (*istiḥsān*)<sup>1</sup>.

Ceux qui ont attaqué cela, tels Abū Hāmid [al-Ghazālī] et Abū Muḥammad<sup>2</sup>, ont dit que ce qui ne s'exprime pas est de la fantaisie (*hawās*). Il n'en est pas ainsi. En effet, il n'est pas possible à tout un chacun d'exposer clairement les idées qui se trouvent en son cœur et beaucoup de gens les exposent avec un manque de clarté. Dans le cœur de beaucoup de gens de la découverte [spirituelle] (*kashf*) est jeté [le pressentiment] que tel aliment est prohibé (*ḥarām*) ou que tel homme est un mécréant, ou un pervers, sans preuve apparente. À l'inverse, dans leur cœur peut aussi être jeté l'amour d'une personne ainsi que [le pressentiment] qu'elle est un Ami de Dieu ou que tel argent est licite.

Ce qui est visé ici, ce n'est pas d'exposer que ceci seul est une preuve des jugements Légaux mais que quelque chose de pareil à cela sera un jugement de prépondérance pour qui recherche la vérité (*ḥaqq*) quand, pour lui, les preuves de nature traditionnelle (*sam'ī*), apparentes, s'équivalent. Fonder sur cela un jugement de prépondérance vaut mieux que considérer égales l'une à l'autre deux affaires contradictoires, péremptoirement. Les considérer égales l'une à l'autre est vain, péremptoirement. Ainsi avons-nous dit qu'agir sur la base d'un pressentiment naissant de quelque chose d'apparent ou d'une analogie vaut mieux qu'agir sur la base de son contraire quand il est besoin d'agir sur la base de l'un des deux. La position correcte adoptée par les Anciens et la majorité (*jumhūr*) [des savants] est qu'il faut immanquablement qu'il y ait une preuve Légale en tout ce qui advient. Il n'est donc pas permis qu'il y ait équivalence des preuves en l'affaire même. Elles peuvent néanmoins s'équivaloir pour l'examineur du fait que le jugement de prépondérance [à porter à leur propos] ne lui apparaîtra pas.

« En l'affaire même, disent certains, il n'y a pas de vérité concrète. Bien plutôt, chaque personne faisant un effort d'initiative canonique (*mujtahid*) connaît la vérité intérieure à la question alors qu'aucun des deux [éléments en balance] n'a

1. L'*istiḥsān* est « un procédé juridique qui consiste, sur la base d'une analyse rationnelle, soit à abandonner un résultat évident du raisonnement analogique (*qiyās*) en faveur d'un résultat moins évident, mais plus approprié au contexte, soit à faire une exception à une prescription générale » ('A. W. KHALLĀF, *Fondements*, p. 113) ; voir aussi R. PARET, *EI2*, art. *istiḥsān ET istiḥlāḥ* ; G. MAKDISI, *Ibn Taymiyya's Autograph Manuscript on Istiḥsān: Materials for the Study of Islamic Legal Thought*, in G. MAKDISI (éd.), *Arabic and Islamic Studies in Honor of Hamilton A. R. Gibb*, Leyde, E. J. Brill, 1965, p. 446-479 ; p. 446. Dans cet écrit d'Ibn Taymiyya, nulle référence n'est faite ni à l'inspiration (*ilhām*), ni à al-Ghazālī et Ibn Ḥazm. Le présent texte se situant au croisement des *uṣūl al-fiqh* et de la mystique constitue un important élément à verser au dossier de la conception taymiyyenne de l'*istiḥsān*.

2. Vraisemblablement Abū Muḥammad 'Alī b. Aḥmad Ibn Ḥazm (Cordoue, 384/994 - Manta Lisham, 456/1064), le fameux poète, historien, philosophe, théologien et juriste zāhirite andalou ; voir R. ARNALDEZ, *EI2*, art. *Ibn Ḥazm*.

de supériorité par rapport à l'autre, s'agissant de savoir et d'action. » Ceux qui parlent ainsi, [478] ou certains d'entre eux, peuvent donc permettre l'équivalence des preuves et rendre obligatoire de choisir la meilleure des deux choses qui pourraient être dites. « Il n'y a pas de preuve du pressentiment en l'affaire même », disent aussi ces gens : « La prépondérance d'une des deux choses qui pourraient être dites relève seulement de la prépondérance sur la base de l'inclination et de la volonté, à l'instar de l'âme en colère donnant la prépondérance à la vengeance et de l'âme indulgente la donnant à l'absolution. »



Croyants en prière autour de la Ka'ba<sup>3</sup>

Dire cela est erroné. En l'affaire même il faut en effet qu'il y ait immanquablement une vérité concrète que l'individu en quête d'une preuve atteint parfois tandis que, une autre fois, il fait erreur à son propos. [Il en va] comme de la Ka'ba par rapport à quelqu'un pour qui la direction de la Mecque (*qibla*) est incertaine. Quand celui qui fait un effort d'initiative canonique (*mujtahid*) [à ce sujet] est amené, par son effort d'initiative canonique (*ijtihād*), à prier dans une direction [particulière], l'obligation de prier tombe pour lui de par le fait d'avoir prié dans cette [direction. Il en va] semblablement pour celui qui fait un effort d'initiative canonique (*mujtahid*) quand il est amené, par son effort d'initiative canonique (*ijtihād*), à dire [quelque chose] et qu'il met en œuvre ce que [dire] cela implique nécessairement. Chacun des deux [individus priant selon des *qiblas* différentes sur la base de leur effort d'initiative canonique] est en train d'obéir à Dieu et fait mouche (*muṣṭab*) en ce sens qu'il est en train d'obéir à Dieu et aura pour cela une récompense ; [chacun des deux] n'est pas en train de faire mouche en ce sens qu'il connaîtrait la vérité concrète [au sujet de la *qibla*]. Cette [vérité concrète] n'est en effet qu'une seule et même [vérité] et celui qui fait mouche à son propos aura deux récompenses. Voilà pour la découverte des espèces [de choses] pour lesquelles une preuve Légale existe mais peut être cachée au serviteur.

Le Législateur a rendu clairs les jugements universels [de la religion]. Quant aux jugements concernant les choses concrètes – ce qu'on appelle « le passage en revue des raisons possibles

3. Fresque anonyme de maison de pèlerin de La Mecque, Le Caire (Photo : Y. Michot, 1979).

d'un statut » (*tanqīh al-manāṭ*)<sup>1</sup> –, [c'est] par exemple [examiner] si un individu concret est un juste ou un pervers, un croyant ou un hypocrite, un Ami de Dieu ou un ennemi de Lui, si tel [individu] concret est un ennemi des Musulmans méritant d'être tué, si ce terrain appartient à un orphelin ou à un indigent méritant la bienveillance, si l'injustice d'un injuste est à craindre pour cet argent, le propriétaire de celui-ci trouvant un avantage à ce que cet injuste y renonce... De telles [479] affaires ne doivent pas nécessairement s'apprendre sur la base de preuves Légales générales, universelles. Elles s'apprennent bien plutôt sur la base de preuves spécifiques (*khāṣṣ*) qui les prouvent.

Parmi les voies [menant à] cela, il y a l'inspiration. Dieu peut en effet inspirer à l'un de Ses serviteurs la situation (*ḥāl*) [canonique] de cet argent concret et la situation [canonique] de cet individu concret, même s'il n'y a pas là de preuve apparente que d'autres auraient en partage avec lui [de connaître]. L'histoire de Moïse avec al-Khaḍīr<sup>2</sup> relève de ce sujet. Il n'y a rien qui y aille à l'encontre de la Loi du Dieu Très-Haut. Il n'est en effet jamais permis à personne, ni à un Prophète, ni à un Ami (*walī*), d'aller à l'encontre de la Loi de Dieu. En cette [histoire] est cependant [évoquée la possibilité] de connaître la situation de telle [chose] concrète pour une raison intérieure eu égard à laquelle la Loi rend obligatoire ce qu'al-Khaḍīr fit. [Il s'agit] par exemple de quelqu'un qui rentre dans une maison et y prend ce qui s'y trouve comme argent en sachant que son propriétaire lui en a donné l'autorisation, alors que d'autres ne le savent pas. [Autre] exemple : quelqu'un qui voit une bête égarée et l'emmène, alors qu'il ne la connaît pas, parce qu'il sait qu'il a été amené vers elle comme vers un cadeau à lui [destiné], etc. Il est de nombreux exemples de telles choses chez les gens de l'inspiration authentique (*ilhām ṣaḥīḥ*)<sup>3</sup>.

1. Terme technique des principes de la jurisprudence (*uṣūl al-fiqh*) référant à l'étape de l'effort d'initiative canonique (*ijtihād*) précédant en quelque sorte l'identification, « l'extraction », de la raison (*takhrīj al-manāṭ*) du statut canonique – licite, prohibé, etc. – d'une chose.

2. Nom traditionnel du guide rencontré, suivant le Coran (*al-Kahf* - XVIII, 60-82), par Moïse et qui, après avoir commis plusieurs actes apparemment répréhensibles, en expliqua les raisons au Prophète impatient; voir A. J. WENSINCK, *EL2*, art. *al-Khaḍīr*; IBN TAYMIYYA, *MF*, trad. MICHOT, *Musique*, p. 137-139.

3. « Les adeptes de la vérité (*ahl al-ḥaqq*) parmi les gens de la gustation (*dhawq*) et de l'extase (*wajd*), du découverte (*mukāshafa*) et de la conversation (*mukhāṭaba*) [spirituels] ont des inspirations authentiques (*ilhām ṣaḥīḥ*), conformes [à la vérité]. Du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – [il est rapporté] dans les deux *Ṣaḥīḥs* qu'il a dit : « Dans les communautés [venues] avant vous, il y eut des gens à qui il fut parlé (*muḥaddath*). S'il y en avait un dans ma communauté, ce serait 'Umar. » Et 'Umar de dire : « Rapprochez-vous des bouches des obédients, et entendez d'eux ce qu'ils disent. Des affaires véridiques se manifestent (*tajallā*) en effet à eux » [69 ... Les gens] disaient que la *Sakīna* parlait par la langue de 'Umar – Dieu soit satisfait de lui. » [Le Prophète] – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – a dit : « Quelqu'un qui demande à être cadī et se fait aider à ce propos, cette charge lui est confiée. Quelqu'un qui ne demande pas à l'être et ne se fait pas aider à ce propos, Dieu fait descendre sur lui un ange qui le guide dans la bonne direction.\* » Le Dieu Très-Haut a dit : « Lumière sur lumière » – la lumière de la foi avec la lumière du Coran. Le Très-Haut a aussi dit : « Est-ce que celui qui se fonde sur une évidence [provenant] de son Seigneur, et que suit (*yatlū-hu*) un témoin [venant] de Lui ?...\*\* » Lui, le croyant, se fonde sur une évidence [provenant] de son Seigneur, et un témoin [venant] de Lui le

## B. Une lampe brillant dans le cœur

Quand, a aussi dit le Shaykh de l'Islam, le cœur habité par la crainte [de Dieu] donne la prépondérance [à quelque chose] sur la base de sa simple opinion (*ra'y*), il s'agit d'un jugement de prépondérance (*tarjīh*) de valeur Légale (*shar'ī*). Lorsque, a-t-il dit, [une idée] arrive à quelqu'un et qu'en son cœur quelque chose advient grâce à quoi il pressent<sup>4</sup> que cette affaire ou ces propos sont plus agréables à Dieu et à Son Messager, il s'agit là d'un jugement de prépondérance sur la base d'une preuve (*dalīl*) Légale. Ceux qui ont nié que l'inspiration (*ilhām*) n'est

suit (*tabī'a*), à savoir le Coran. Dieu témoigne, dans le Coran, de quelque chose de pareil à ce sur quoi le croyant se fonde, s'agissant de l'évidence de la foi.

Ceci est d'entre les choses que les plus perspicaces des spéculatifs (*nāzīr*) affirment quand ils parlent de l'obligation de spéculer, d'obtenir par là le savoir, et qu'il leur est dit qu'aux adeptes de la purification (*taṣfiya*) et de l'exercice (*riyāda*) [spirituels], de l'adoration ('*ibāda*) et de la dévotion à Dieu (*ta'alluh*), des connaissances et des savoirs certains arrivent sans spéculation. Ainsi le shaykh surnommé « al-Kabīrī » répondit-il « Oui ! » quand al-Rāzī et son compagnon lui dirent : « Ô shaykh, il nous a été communiqué que tu sais [la vérité], du savoir de la certitude ('*ilm al-yaqīn*) ! » Tous deux lui dirent alors : « Comment as-tu ce savoir alors que nous, nous spéculons l'un avec l'autre, [70] longtemps, et chaque fois qu'il mentionne quelque chose, j'en montre le caractère corrompu, chaque fois que je mentionne quelque chose, il en montre le caractère corrompu ? » – « Il s'agit, dit [le shaykh], d'intuitions (*wārid*) qui surviennent aux âmes et que les âmes sont incapables de repousser. » Tous deux commencèrent à s'émerveiller de cela et à répéter ce qui avait été dit. L'un d'eux chercha à ce que ces intuitions lui arrivent et le shaykh lui donna un enseignement et l'éduqua jusqu'au moment où elles lui arrivèrent. Il était d'entre les Mu'tazilites niant [les attributs divins]. Il devint clair pour lui que la vérité est avec les adeptes de l'affirmation [des attributs divins] et que Dieu – Loué est-Il ! – est au-dessus de Ses cieux. Il sut cela par nécessité (*bi-l-ḍarūra*).

J'ai vu ce récit dans un autographe du cadī Najm al-Dīn Aḥmad b. Muḥammad b. Khalaf al-Maqdisī mentionnant que le shaykh al-Kabīrī le lui avait raconté. Plus d'une personne me l'avaient par ailleurs rapporté de lui avant que je le voie dans un autographe de lui. Il est de nombreux propos des shaykhs sur un pareil sujet. Cette qualification – [« par nécessité »] – mentionnée par le shaykh fut une réponse [qu'il adressa] à ces [spéculatifs] en fonction de ce qu'ils connaissaient. [Les spéculatifs] divisent en effet le savoir en nécessaire (*ḍarūrī*) et en spéculatif (*naẓarī*), le [savoir] spéculatif se fondant sur le nécessaire. Le [savoir] nécessaire est le savoir qui colle (*lazima*) à l'âme de la créature d'une manière telle qu'il ne lui est pas possible, dans ce cas, d'en être disjointe. Ceci est la définition du cadī Abū Bakr b. al-Ṭayyib et d'autres. La spécificité du [savoir nécessaire] est qu'il colle à l'âme d'une manière telle qu'il n'est pas possible, dans ce cas, de le repousser. [Le shaykh al-Kabīrī] dit en fait aux [deux spéculatifs] : « Le savoir de la certitude, chez nous, est de ce genre. C'est un savoir qui colle à l'âme d'une manière telle qu'il ne lui est pas possible, en ce cas, d'en être disjointe. Il parla aussi d'« intuitions » (*wārid*) parce que, avec [ce] savoir, une sérénité et une *Sakīna* arrivent qui obligent de le mettre en pratique. Les intuitions arrivent de cette manière-ci et de cette manière-là, et ceci a été affirmé par beaucoup des plus perspicaces des spéculatifs, qu'ils soient antérieurs comme ['Alī b. Muḥammad] al-Kiyā al-Harrāsī [m. 504/1110], [Abū Hāmid] al-Ghazālī [71] et d'autres, ou postérieurs comme [Fakhr al-Dīn] al-Rāzī et ['Alī b. 'Alī Sayf al-Dīn] al-Āmidī [m. 631/1233]. « Nous, dirent-ils en effet, nous ne nions pas qu'à certaines gens arrive un savoir nécessaire de ce qui nous arrive par la spéculation. Cela, nous ne le repoussons pas » (IBN TAYMIYYA, *MF*, t. XIII, p. 68-71). \* Voir ABU DA'UD, *Sunan*, *Aqḍiya* (éd. 'ABD AL-ḤAMĪD, t. III, p. 300, n° 3578) ; IBN HANBAL, *Musnad* (Boulaq, t. III, p. 220). \*\* Coran, *Hūd* - XI, 17.

4. yuzannu **Fa** : baṭana **Fb**



pas **une voie** menant aux réalités (*ḥaqā'iq*)<sup>1</sup>, absolument, ont fait erreur. Quand le serviteur fait un effort d'initiative (*ijtahada*) dans son obéissance et sa crainte de Dieu, le jugement de prépondérance qu'il porte sur ce à quoi il donne la prépondérance est plus fort que beaucoup de preuves faibles. Pour lui, l'inspiration de quelque chose de pareil à cela est une preuve et elle est plus forte que beaucoup des analogies (*qiyās*) faibles et illusoire, des apparences et des multiples présomptions de continuité (*istiṣhāb*) avancées comme arguments par beaucoup de ceux qui s'enfoncent dans les [questions de] doctrines (*madhhab*), les divergences [d'opinion] et les principes de la jurisprudence.

« Approchez-vous, a dit 'Umar b. al-Khaṭṭāb, des bouches des obéissants, et entendez d'eux ce qu'ils disent. Des affaires véridiques se manifestent (*tajallā*) en effet à eux. » [Il y a aussi] le ḥadīth de Makhūl<sup>2</sup> remontant au Prophète (*marfū'*) : « Un serviteur ne consacre pas son adoration au Dieu Très-haut durant quarante jours sans que Dieu fasse s'écouler la sagesse sur son cœur et fasse que sa langue en parle<sup>3</sup>. » Dans une autre version, [on lit aussi] « ... sans que les sources de la sagesse n'apparaissent de son cœur sur sa langue<sup>4</sup>. » – « Quand les cœurs, a dit Abū Sulaymān al-Dārānī<sup>5</sup>, se joignent les uns aux autres [43] dans la crainte [de Dieu], ils évoluent dans le Royaume [divin] (*malakūt*) et reviennent vers leurs propriétaires avec une part des choses utiles, vers lesquelles un savant n'est pas mené par son savoir. »

Le Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – a dit : « La prière est lumière ; l'aumône, marque (*burhān*) [de la foi] ; la patience, leur éclatante<sup>6</sup>. » Celui qui a avec lui une lumière, une marque et une leur éclatante, comment ne connaîtrait-il pas les réalités des choses à partir de la senteur (*fahwā*) des paroles de leurs auteurs, surtout les propos (*ḥadīth*) prophétiques ? Il en aura assurément une connaissance complète, étant donné qu'il a pour objectif de les mettre en pratique. Chez lui, ces choses s'amplifient en effet avec son obéissance (*imtiḥāl*) et son amour (*maḥabba*) de Dieu et de Son Messager. C'est à tel point que l'amoureux sait, à partir de la senteur des paroles de son bien-aimé, ce que celui-ci veut de lui, par allusion (*talwīḥ*), pas par déclaration explicite (*taṣrīḥ*).

*La sentinelle sait, d'après les yeux de celui qui s'adresse à elle,*

*S'il s'agit de quelqu'un de son parti ou d'entre ses ennemis.*

*L'illumination de l'intelligence se découvre quand le caprice obéit.*

1. Cette phrase est mal conçue et le texte en est peut-être corrompu. Le sens en est évidemment : « Ceux qui ont nié que l'inspiration (*ilhām*) soit une voie menant aux réalités, absolument, ont fait erreur »

2. Client (*mawlā*) du Prophète ; voir IBN AL-ATHIR, *Usd*, t. IV, p. 412.

3. Tradition inauthentique selon IBN AL-JAWZI, *al-Mawḍū'āt*, éd. N. D. BÜYÜKLAR, 4 t., Riyāḍ, Maktabat Adwā' al-Salaf, 1418/1997 ; t. III, p. 387, n° 1629.

4. Tradition inauthentique selon IBN AL-JAWZI, *Mawḍū'āt*, t. III, p. 387, n° 1628 ; p. 388, n° 1630.

5. Abū Sulaymān 'Abd al-Raḥmān b. 'Aṭīyah al-Dārānī (m. 215/830), soufi de Syrie rattaché à l'école de Baṣra ; voir L. MASSIGNON, *Essai*, p. 219-222.

6. Voir MUSLIM, *Ṣaḥīḥ*, *Tahāra* (Constantinople, t. I, p. 140) ; IBN HANBAL (Boulaq, *Musnad*, t. V, p. 343).

*L'intelligence de qui désobéit au caprice augmente en luminosité<sup>7</sup>.*

[On lit] aussi, dans ce ḥadīth authentique : « Mon serviteur ne cesse de s'approcher de Moi par les œuvres surérogatoires que Je l'aime. Or, lorsque Je l'aime, Je suis son ouïe par laquelle il entend, sa vue par laquelle il voit, sa main par laquelle il attrape, son pied par lequel il marche. » Celui pour qui le soutien de Dieu est tel, comment ne posséderait-il pas une vision pénétrante et une âme agente ? Si, [44] dans les poitrines des créatures, il y a hésitation et atermolement entre le péché et la piété, comment sera l'état de quelqu'un dont Dieu est l'ouïe et la vue, alors qu'Il est en son cœur ? « Le péché, a dit Ibn Mas'ūd, blesse les cœurs. » Nous l'avons aussi dit précédemment, le mensonge est suspicion et la véridicité sérénité. Dans des paroles véridiques l'âme trouve la sérénité et le cœur trouve la sérénité.

En outre, Dieu a prédisposé (*faṭara*) Ses serviteurs selon la réalité (*ḥaqq*). Quand la prime nature (*fiṭra*) n'est pas dissoute, elle contemple les choses telles qu'elles sont, elle réprovoce ce qui pour elle est répréhensible (*munkar*) et reconnaît ce qui pour elle est convenable (*ma'rāf*). « La réalité, a dit 'Umar, est resplendissante. Elle ne se cache pas à un homme perspicace (*faṭīn*). » Quand la prime nature [demeure] droite, [prédisposée] selon la réalité, et qu'elle est éclairée de la lumière du Coran, les choses se manifestent à elle telles qu'elles sont, avec ces qualités insignes, et les ténèbres des ignorances en disparaissent. Elle voit donc les affaires clairement, tout en étant absente aux autres [choses].

Du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – [il est rapporté] dans le *Sunan*, le *Musnad* et d'autres [recueils de traditions], d'après al-Nawwās b. Sim'an, qu'il a dit : « Dieu propose l'image suivante : une voie droite... des deux côtés de cette voie deux murs... dans ces deux murs des portes ouvertes... sur ces portes des tentures abaissées... Un héraut interpelle [les gens] au début de la voie et un héraut [les] interpelle d'en haut de la voie... La voie droite est l'Islam. Les tentures abaissées sont les limites (*ḥadd*) [mises par] Dieu. Les portes ouvertes sont les prohibitions de Dieu. Quand le serviteur veut ouvrir une de ces portes, le héraut l'interpelle : « Ô serviteur de Dieu, ne l'ouvre pas ! Si tu l'ouvres, tu y pénétreras en effet. » Le héraut au [45] début de la voie est le Livre de Dieu et le héraut en haut de la voie est le prédicateur (*wā'iṣ*) de Dieu dans le cœur de tout croyant. » Dans ce ḥadīth sublime, qui est tel que celui qui le connaît en tire un profond profit si le soutien [divin] l'assiste, et se passe grâce à lui de maintes sciences, [le Prophète] a rendu clair qu'il y a un exhortateur dans le cœur de tout croyant, [son] exhortation étant les commandements et les prohibitions, et [consistant] à susciter le désir et à effrayer.

Quand le cœur est habité par la crainte [de Dieu], les affaires lui sont manifestées et elles se découvrent, à l'opposé du cœur en ruine, enténébré. « Dans le cœur du croyant, a dit Ḥudhayfa b. al-Yamān, il y a une lampe qui brille. » [On lit par ailleurs], dans ce ḥadīth authentique : « Entre les deux yeux de l'Impos-

7. Vers *baṣīṭ*. Il ne m'a pas été possible d'identifier l'auteur de ces vers. À en juger par leur fréquente citation sur l'internet, les deux premiers semblent encore appartenir à la culture générale dans le monde arabe.

teur (*al-dajjāl*)<sup>1</sup> il est écrit *Mécréant* (*kāfir*) d'une façon lisible pour tout croyant [sachant] lire et ne [sachant] pas lire<sup>2</sup>. » Il a donc indiqué que pour le croyant des choses deviennent claires qui ne le deviennent pas pour d'autres que lui, surtout dans les [cas de] séduction (*fitna*)<sup>3</sup>, et qu'à lui se découvre l'état de l'Archimenteur, de l'Archifabulateur (*waddā'*) s'en prenant à Dieu et à Son Messager. L'Imposteur est en effet la plus menteuse des créatures de Dieu, alors même que Dieu laissera se produire, par ses deux mains, des affaires terrifiantes et des choses exceptionnelles, renversantes, avec la conséquence que quiconque le verra sera séduit par lui. Au croyant, Dieu divulguera alors la [véritable nature de ces choses], si bien qu'il réalisera<sup>4</sup> qu'elles sont mensongères et vaines.



L'Imposteur (*al-dajjāl*)<sup>5</sup>

Chaque fois que la foi est forte dans le cœur, le découvremment (*inkishāf*) des choses se renforce pour lui et il sait distinguer les réalités des [choses] vaines. Chaque fois que la foi est faible, la découverte est faible. Il en va à l'instar d'une lampe puissante et d'une lampe faible dans une maison obscure. Voilà pourquoi, au sujet des dires [du Très-Haut] « **Lumière sur lumière** », un des Anciens (*salaf*) a dit : « **Il s'agit du croyant : il énonce la sagesse qui correspond au réel alors même que, à son sujet, il n'a pas entendu de source canonique (*athar*). Et si, à son sujet, il a entendu une source canonique, c'est lumière [46] sur lumière.** » Il y a donc correspondance entre la foi qui est dans le

1. Absent du Coran, *al-Dajjāl* est un personnage central des récits apocalyptiques musulmans, en l'occurrence fortement marqués par les légendaires judéo-chrétiens ; voir A. ABEL, *EI2*, art. *al-Dajjāl*. Voir aussi Y. Y. HADDAD & J. I. SMITH, *The Anti-Christ and the End of Time in Christian and Muslim Eschatological Literature*, in *The Muslim World*, 100/4, Hartford, Oct. 2010, p. 505-529 ; particulièrement les « portraits » modernes de l'Imposteur, figs. 6, 9, 10.

2. Voir AL-BUKHĀRĪ, *Ṣaḥīḥ, Fitan* (Boulaq, t. IX, p. 60) ; MUSLIM, *Ṣaḥīḥ, Fitan* (Constantinople, t. VIII, p. 193) ; IBN ḤANBAL, *Musnad* (Boulaq, t. I, p. 176).

3. *Fitna* signifie aussi « troubles », « dissensions ». « La plus grave des impostures, ce sera la séduction (*fitna*) [exercée par] le grand Imposteur que Jésus, le fils de Marie, tuera. D'Adam jusqu'au lever de l'Heure, Dieu n'aura rien créé de plus grave que la séduction qu'il [exercera]. Il a ordonné aux Musulmans de chercher dans leurs prières un refuge contre sa séduction. Il est établi qu'il dira au ciel « Pleus ! » et qu'il pleuvra, à la terre « Germe ! » et qu'elle germera. Il tuera un homme croyant puis lui dira « Lève-toi ! » et il se relèvera. — Je suis ton Seigneur ! dira-t-il. — Tu mens ! lui dira [le croyant], tu es le Borgne, l'Archimenteur, au sujet de qui le Messager de Dieu – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – nous a informés. Par Dieu ! Je n'en ai que plus de clairvoyance à ton propos ! » (IBN TAYMIYYA, *MF*, t. XXXV, p. 118).

4. Littér. « croira ».

5. Gravure en Ibn Tāj al-Dīn ASTARABĀDĪ, *Tuhfat al-Majālis*, Tabrīz, 1278/1861, p. 279.

cœur du croyant et la lumière du Coran.

L'inspiration du cœur relève tantôt du genre du dire et du savoir, du pressentiment (*ẓann*) et de la croyance, tantôt du genre de l'action et de l'amour, de la volonté et de la quête. Dans le [cœur] peut tomber [le pressentiment]<sup>6</sup> que tel dire est mensonge et que telle action est vaine, que ceci a plus de prépondérance que cela ou que ceci est plus correct. Du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – [il est rapporté] dans le *Ṣaḥīḥ* qu'il a dit : « Dans les communautés [venues] avant vous, il y eut des gens à qui il fut parlé (*muḥaddath*). S'il y en avait un dans ma communauté, ce serait 'Umar. » – « Quelqu'un à qui il est parlé », c'est quelqu'un qui est inspiré (*mulham*), à qui une [parole] est adressée (*mukhāṭab*) en son être secret (*sirr*). 'Umar ne dit pas d'une chose « J'ai le pressentiment qu'elle [est] ainsi et ainsi » sans qu'elle soit ainsi qu'il l'avait pressenti. [Les gens] considéraient que la *Sakīna*<sup>7</sup> parlait par son cœur et sa langue.

En outre, si les affaires ontologiques peuvent se découvrir au serviteur croyant du fait de la force de sa foi – qu'il s'agisse d'une certitude ou d'un pressentiment –, la découverte des affaires religieuses sera pour lui, a fortiori, encore plus aisée. Il a en effet un plus grand besoin de les découvrir. Dans le cœur du croyant tombent, concernant les choses, des preuves (*dalīl*) que, pour la plupart, il ne lui est pas possible d'exprimer. Il n'est en effet pas possible à tout un chacun d'exposer clairement les idées qui se trouvent en son cœur. Quand un menteur parle devant un véridique, celui-ci sait qu'il ment [du simple fait] de la senteur de ses propos. La dignité accompagnant la pudeur de la foi s'empare de lui et l'empêche d'être clair. En lui-même il se méfie cependant de ce [menteur]. Peut-être aussi fait-il une allusion à la chose, ou une déclaration explicite, par peur de Dieu et pitié pour les créatures de Dieu, afin qu'elles se méfient de ce qu'il relate ou de le mettre en pratique. [47]

Beaucoup de gens de la foi et de la découverte [spirituelle] (*kashf*), Dieu jette dans leur cœur [le pressentiment] que tel aliment est prohibé (*ḥarām*) et que tel homme est un mécréant, ou un pervers, ou un entremetteur (*dayyūth*), ou un homosexuel (*lūṭī*), ou un cabaretier (*khammār*), ou un chanteur (*mughannī*), ou un menteur. [Ceci se fait] sans preuve apparente ou, bien plutôt, grâce à ce que Dieu jette en leur cœur.

Idem pour l'inverse : [Dieu] jette dans leur cœur de l'amour pour une personne, ainsi que [le pressentiment] qu'elle est d'entre les Amis de Dieu, que tel homme est vertueux, que tel aliment est licite (*ḥalāl*) et que tel propos est véridique... Ceci et de pareilles choses, il n'est pas permis de les trouver invraisemblables en ce qui concerne les Amis de Dieu – les croyants, qui Le craignent. L'histoire d'al-Khaḍīr avec Moïse relève de ce sujet. Al-Khaḍīr avait connaissance de ces situations concrètes du fait de ce à propos de quoi Dieu l'avait instruit.

Ceci est un vaste sujet sur lequel il serait long de s'étendre. Nous y avons attiré l'attention sur de nobles points, qui t'inspireront concernant ce qui [se dissimule] derrière eux.

**Yahya M. MICHOT (Hartford, Muḥarram 1432 - décembre 2010)**

6. wa l-i'tiqād wa tārat<sup>am</sup> yakūn<sup>u</sup> min jins al-'amal wa l-ḥubb wa l-irāda wa l-ṭalab fa-qad yaqa<sup>'u</sup> fi[-h'] + Fa : wa l-ẓann Fb

7. Sur la *Sakīna*, « Présence », « Quiétude » accordées par Dieu aux croyants, notamment lors de combats, voir *Coran, al-Tawba* - IX, 26 et 40 ; voir aussi T. FAHD, *EI2*, art. *Sakīna*.